

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_20

Lancement d'un schéma vélo pour Montaignu-Vendée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;
Vu les articles R. 2162-22 et R. 2162-24 du Code de la Commande Publique ;
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, Mobilité et Aménagement du Territoire en date du 13 mars 2023 ;
Vu la présentation faite en conseils délégués en date du 28 mars 2023 ;

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, a approuvé le 17 janvier 2022 son schéma vélo intercommunal, action n°19 du Plan Climat Terres d'enAIRgie.

Ce Schéma Vélo intercommunal a pour objectif de devenir un territoire cyclable, en développant un écosystème favorisant la pratique du vélo au quotidien. Pour atteindre cet objectif, un réseau cyclable intercommunal cible de 100 kilomètres a été identifié afin de relier l'ensemble des communes du territoire entre elles d'ici 2035. Parallèlement à ce réseau cyclable, d'autres actions ont été approuvées autour des services et de la culture vélo portant notamment sur l'intermodalité, le stationnement, l'entretien des aménagements cyclables, le jalonement, les services vélo, la sécurité ou encore l'apprentissage du vélo.

Afin d'assurer une déclinaison locale du Schéma Vélo Intercommunal, il est proposé de lancer l'élaboration d'un Schéma Vélo communal pour définir la politique cyclable de Montaigu-Vendée en matière d'infrastructures et de stationnement vélo.

L'élaboration du Schéma Vélo fait suite aux travaux réalisés sur l'année 2022 par les membres du Comité Consultatif. Ces travaux seront capitalisés dans le cadre de l'élaboration du Schéma Vélo.

Il est ainsi proposé que ce Schéma Vélo soit réalisé en 3 étapes :

- ▶ Etape n°1 : Réalisation d'un diagnostic visant à analyser la réalité cyclable de la commune en matière d'infrastructure, d'équipements, de pratiques, ...
- ▶ Etape n°2 : Définition d'un réseau cyclable « cible » visant d'une part à définir la stratégie globale et d'autre part une cartographie hiérarchisée du maillage des itinéraires.
- ▶ Etape n°3 : Propositions opérationnelles d'aménagement en définissant les aménagements les plus adaptés aux enjeux et en établissant un programme opérationnel pluriannuel itinéraire par itinéraire (coûts estimatifs, période prévisionnelle de réalisation, équipements et services connexes, ...)

La réalisation de ce Schéma Vélo sera confiée à un bureau d'études spécialisé retenu lors d'une consultation qui sera lancée d'ici fin mai 2023 pour une prévision de lancement de la mission avant l'été.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le lancement d'un Schéma Vélo pour Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 14/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCHIER Marie Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCHIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_21

Approbation de l'Avant-Projet Définitif du Parc du Val d'Asson II et autorisation de lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux - Montaignu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;
Vu l'avis favorable du Conseil Communal de la commune déléguée de Montaignu en date du 28 mars 2023 ;

Monsieur le Maire donne la parole à M. Franck SAVARY, Adjoint en charge des Parcs et espaces vert.

Ce dernier rappelle que dans le cadre de l'aménagement de l'extension du Parc du Val d'Asson à Montaigu, le bureau d'études CERAMIDE a présenté l'Avant-Projet Définitif des travaux, le budget associé à cette étape du projet ainsi que le planning de l'opération.

Après présentation du projet aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer afin de s'assurer de la compatibilité du projet des travaux à mener auprès du ruisseau l'Asson, le projet d'Avant-Projet Définitif présenté propose :

- La création d'un nouvel accès au parc côté Rue des Jardins
- Un maillage de liaisons douces, connectées à celles déjà existantes dans le parc, accessibles aux personnes à mobilité réduite et poussettes
- Des espaces ludiques pour les familles
- Des espaces naturels :
 - o Promenade le long de l'Asson
 - o Passerelle au-dessus de l'élargissement de l'Asson
 - o Zones d'éco-pâturage
 - o Verger
 - o Restauration de la continuité du cours d'eau Asson (suppression d'un petit barrage partiellement démoli)
- Des équipements sportifs complémentaires à ceux présents dans la première partie du parc

Les matériaux envisagés sont similaires à ceux de la première partie du parc :

- Liaisons en béton balayé et sablé renforcé ;
- Parcours sportif en terre-pierre ;
- Sols des jeux en copeaux bois.

Les matériaux présents sur site seront valorisés :

- Troncs pour la création de jeux d'enfants ou de bancs notamment ;
- Rochers pour le Jardin de roches ;
- Pierres pour la création de bancs ou la reprise des murs d'enceinte.

Le budget de l'opération est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS TTC
Marché MOE	77 720 €
Etudes complémentaires	12 000 €
Travaux Paysage et VRD	964 000 €
Eclairage public - Patrimoine	163 000 €
Communication	12 000 €
Aléas	129 480 €
TOTAL HT	1 358 200 €

Le planning projeté est le suivant :

- Avril :
 - Approbation Avant-Projet Définitif et lancement de l'appel d'offre pour les travaux de voiries et réseaux divers et paysage
 - PRO-DCE
 - Élaboration et dépôt du Permis d'Aménager
- Mai : Lancement de l'appel d'offres pour les travaux
- Juin : Analyse des offres

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 085-200081115-20230404-DEL20230404_21-DE



- Juillet :
 - Attribution du marché de travaux
 - Préparation du chantier
- Mi-fin août à novembre : travaux autour de l'Asson,
- Novembre à début 2024 : travaux sur les hauteurs (durant la période des crues)

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'Avant-Projet Définitif du projet d'aménagements du Parc du Val d'Asson partie 2,
- AUTORISE le dépôt du permis d'aménager du Parc du Val d'Asson partie 2,
- APPROUVE l'enveloppe financière des travaux tel que présenté ci-avant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour les travaux d'aménagements de la seconde partie du parc,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 14/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCHIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (9) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCHIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN
Elodie LARCHER	X	Sophie LICOINE

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_22

Sollicitation de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat pour le Val d'Asson II - Montaignu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;
Vu l'avis favorable du Conseil Communal de la commune déléguée de Montaignu en date du 28 mars 2023 ;

Vu la délibération n°DEL20230404_21 approuvant l'Avant-Projet Définitif du projet d'aménagement du Parc du Val d'Asson partie 2 du Conseil Municipal de la Ville de Montaigu-Vendée en date du 4 avril 2023 ;

Monsieur le Maire donne la parole à M. Franck SAVARY, Adjoint en charge des parcs et espaces verts. Ce dernier rappelle que pour donner suite à la validation de l'Avant-Projet Définitif du projet d'aménagements du Parc du Val d'Asson partie 2, la Ville de Montaigu-Vendée sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre au Fond Vert – Axe 2 Renaturation des villes et villages à hauteur de 336 741,94 € HT ainsi qu'une du Conseil Départemental au titre de l'aménagement d'espaces publics à hauteur de 200 000 € HT pour un montant subventionnable prévisionnel de 1 131 833,33 € hors taxes, selon la répartition des dépenses suivantes :

DÉPENSES	MONTANTS HT	RECETTES	MONTANTS HT
Marché MOE	64 766,67 €	DSIL	160 724,72 €
Etudes complémentaires	10 000,00 €	FCC	188 000,00 €
Paysage, voiries et réseaux	803 333,33 €	Région	20 000,00 €
Eclairage public – Patrimoine	135 833,33 €	Département	200 000,00 €
Communication	10 000,00 €	Fond Vert	336 741,94 €
Aléas	107 900,00 €	Autofinancement	226 366,67 €
TOTAL HT	1 131 833,33 €	TOTAL HT	1 131 833,33 €

Les travaux d'aménagement du parc démarreront en juillet 2023, pour une livraison en début d'année 2024.

Ainsi, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de donner un avis favorable à la demande de subventions présentée.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre du Fond Vert à hauteur de 336 741,94 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide Départementale au titre de l'aménagement des espaces publics à hauteur de 200 000 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
 Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
 Date de signature : 14/04/2023
 Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCHIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (9) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCHIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN
Elodie LARCHER	X	Sophie LICOINE

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_23

Quartier de la Gare - Etude d'opportunité de création d'un réseau de chaleur - Montaignu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;
Vu l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de Montaignu en date du 28 mars 2023 ;

La Ville de Montaigu-Vendée et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération portent l'ambition d'un territoire pour l'environnement et œuvre en faveur d'une adaptation des pratiques face au changement climatique.

C'est ainsi que le Plan Climat Air Energie Territorial « Terres d'enAIRgie » de la Communauté d'agglomération a été approuvé en 2022. Ce document stratégique prévoit, notamment dans son axe 2 « Un territoire qui associe sobriété énergétique et développement adapté des énergies renouvelables », action n°15 « Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de développement des énergies renouvelables », de déployer une politique de développement des énergies renouvelables en définissant un mix énergétique pour le territoire. Le réseau de chaleur fait partie de ce mix énergétique à promouvoir.

Ainsi, plusieurs zones à aménager ont pu être étudiées par des acteurs du monde de l'énergie renouvelable (CEREMA, SyDEV, ...) sur le territoire. Ces secteurs sur lesquels sont portés des projets de construction de logements neufs (collectifs et individuels), de commerces, de réhabilitation/rénovation d'équipements communaux/intercommunaux sont un vrai potentiel à l'installation de réseaux de chaleur.

C'est ainsi qu'en 2021, une étude d'opportunité de création d'un réseau de chaleur avait été engagée dans le secteur des Hauts de Montaigu. Le potentiel est avéré, les études se poursuivent. Le quartier de la Gare autre secteur d'aménagement de la Ville présente lui aussi les caractéristiques d'un secteur à fort potentiel : grands équipements et habitat dense à proximité, création de logements, nouvelles activités tertiaires.

Afin d'aller plus loin, il est proposé d'étudier la faisabilité de la création d'un réseau de chaleur dans le quartier de la Gare. L'étude de faisabilité est financée par l'ADEME et le SyDEV à hauteur de 80%. Le reste à charge sera dû par la commune. L'étude précédente relative aux Hauts de Montaigu avait engagé la Commune à hauteur de 1 420 €.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE les études d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur dans le quartier de la Gare ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le SYDEV la convention permettant de réaliser cette étude ainsi que toutes pièces inhérentes au dossier.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent Limouzin

Date de signature : 14/04/2023

Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCHER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (9) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCHER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN
Elodie LARCHER	X	Sophie LICOINE

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_25

Désaffectation et déclassement le Clos de la Bonninière – Saint Hilaire de Loulay

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme Cécile DURANCE et M. et Mme TRICHET souhaitent acquérir une partie du domaine public d'une surface totale d'environ 15 m² située à Montaigu-Vendée, Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, Le Clos de la Bonninière. Ce délaissé communal est situé à l'avant de leur propriété respective.

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune. Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne portent pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Vu l'avis favorable du Conseil Communal de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay en date du 28 mars 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONSTATE la désaffectation d'une partie du domaine public situé à Montaigu-Vendée, Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay pour une surface totale d'environ 15 m² située à l'avant des parcelles cadastrées 224 section AB 857, 170 et 171,
- PRONONCE le déclassement pour l'intégrer au domaine privé communal.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 14/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (9) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN
Elodie LARCHER	X	Sophie LICOINE

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_26

Cession foncière à Mme Durance - le Clos de la Bonninière – Saint Hilaire de Loulay

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame DURANCE s'est proposée d'acquérir une partie d'un bien non cadastré situé Le Clos de la Bonninière – Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance d'environ 5 m² située à l'avant de la parcelle lui appartenant et cadastrée 224 section AB numéro 171.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 085-200081115-20230404-DEL20230404_26-DE

Monsieur le Maire propose donc de céder à Madame DURANCE une partie d'un bien issu du domaine public situé Le Clos de la Bonninière – Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance d'environ 5 m² située à l'avant de la parcelle lui appartenant et cadastrée 224 section AB numéro 171, le tout moyennant le prix principal de 40,00 € le mètre carré.

Les membres du conseil municipal sont invités à décider de la cession d'une partie d'un bien issu du domaine public situé Le Clos de la Bonninière – Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance d'environ 5m² moyennant le prix principal de 40,00 € le mètre carré.

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL20230404_25 en date du 04 avril 2023 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,

Vu l'avis des domaines n°2023-85146-16241 en date du 1^{er} mars 2023,

Vu l'avis favorable du Conseil Communal de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay en date du 28 mars 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE à Mme DURANCE une partie d'un bien issu du domaine public à Le Clos de la Bonninière – Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance d'environ 5 m² située à l'avant de la parcelle lui appartenant et cadastrée 224 section AB numéro 171, le tout moyennant le prix principal de 40,00 € le mètre carré,
- DIT que les frais d'acte et de bornage ainsi que tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 14/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCHER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentées (9) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCHER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN
Elodie LARCHER	X	Sophie LICOINE

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_27

Cession foncière à M. et Mme Trichet - le Clos de la Bonninière – Saint Hilaire de Loulay

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. et Mme TRICHET se sont proposés d'acquérir une partie d'un bien non cadastré situé Le Clos de la Bonninière – Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance d'environ

10m² située à l'avant des parcelles leur appartenant et cadastrées 224 section AB numéros 857 et 170.

Monsieur le Maire propose donc de céder à Monsieur et Madame TRICHET une partie d'un bien issu du domaine public situé Le Clos de la Bonninière – Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance d'environ 10m² située à l'avant des parcelles leur appartenant et cadastrées 224 section AB numéros 857 et 170 moyennant le prix principal de 40,00 € le mètre carré.

Les membres du conseil municipal sont invités à décider de la cession d'une partie d'un bien issu du domaine public situé Le Clos de la Bonninière – Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance d'environ 10 m² moyennant le prix principal de 40,00 € le mètre carré.

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL20230404_25 en date du 04 avril 2023 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,

Vu l'avis des domaines n°2023-85146-02319 en date du 11 janvier 2023,

Vu l'avis favorable du Conseil Communal de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay en date du 28 mars 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE à M. et Mme TRICHET une partie d'un bien issu du domaine public à Le Clos de la Bonninière – Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance d'environ 10 m² située à l'avant de la parcelle lui appartenant et cadastrées 224 section AB numéros 857 et 170 moyennant le prix principal de 40,00 € le mètre carré,
- DIT que les frais d'acte et de bornage ainsi que tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 14/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 04 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (9) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN
Elodie LARCHER	X	Sophie LICOINE

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_31

Convention de servitude entre Enedis et la ville de Montaignu-Vendée – le Clos de Matifeux - Montaignu

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la société ENEDIS doit installer une ligne électrique souterraine de 400 Volts. Cette installation nécessite la pose d'une canalisation souterraine d'une longueur totale d'environ 70 m. sur une bande d'une largeur d'un mètre qui grèvera la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Montaignu

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 085-200081115-20230404-DEL20230404_31-DE

cadastree section AO numéro 102. Monsieur le Maire précise que ladite parcelle appartient à la commune de Montaigu-Vendée.
Elle aura lieu sans indemnité de part ni d'autre.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet d'acte de convention de servitude établi entre la commune de Montaigu-Vendée et la société ENEDIS.

Vu l'avis favorable du conseil communal de la commune déléguée de Montaigu en date du 28 mars 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le contenu du projet de convention de servitude établi entre la ville de Montaigu-Vendée et la société ENEDIS et portant sur la parcelle située sur la commune déléguée de Montaigu à MONTAIGU-VENDEE et cadastrée section AO numéro 102,
- DIT que les frais d'acte liés à cette constitution de servitude seront supportés par la société ENEDIS,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 14/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCHER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (9) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCHER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN
Elodie LARCHER	X	Sophie LICOINE

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_33

Convention SyDEV – Installation de l'éclairage public du lotissement les Amphores II - Boufféré

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Président du Syndicat d'Énergie et d'Équipement de la Vendée a fait parvenir la convention n° 2023.ECL.0134 se rapportant à l'installation de dispositifs d'éclairages publics sur le lotissement Les Amphores II, commune déléguée de Boufféré.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 085-200081115-20230404-DEL20230404_33-DE

SLOW

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Travaux neufs	39 125.00	46 950.00	39 125.00	100.00 %	39 125.00
TOTAL PARTICIPATION					39 125.00

Vu la présentation faite en conseil communal de la commune déléguée de Boufféré en date du 28 mars 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention du SyDEV concernant les travaux d'éclairage neuf pour le lotissement Les Amphores II de la commune déléguée de Boufféré ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention n°2023.ECL.0134 et à verser une participation de 39 125,00 euros au SyDEV ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 14/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCHIER Marie Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (9) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCHIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN
Elodie LARCHER	X	Sophie LICOINE

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_32

Convention de servitude entre Enedis et la ville de Montaigu-Vendée – Pôle d'Activités les Marches de Bretagne

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la société ENEDIS doit installer une ligne électrique souterraine de 20000 Volts. Des constitutions de servitudes doivent être constatées pour la réalisation de ces ouvrages qui traversent des propriétés appartenant à la commune de Montaigu-Vendée.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 085-200081115-20230404-DEL20230404_32-DE

SLO

Une première installation nécessite la pose deux canalisations souterraines d'une longueur totale d'environ 1 796 m. sur une bande d'une largeur de 3 m. qui grèvera les parcelles situées sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay, cadastrées 224 section ZC numéros 15 et 73, section ZD numéros 27, 31, 39, 105, 108 et section ZE numéros 29, 55, 91, 94, 98.

Une seconde installation la pose deux canalisations souterraines d'une longueur totale d'environ 746 m. sur une bande d'une largeur de 3 m. qui grèvera la parcelle située sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay, cadastrée 224 section ZC numéro 23.

Ces constitutions de servitudes seront consenties sans indemnité de part ni d'autre.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des projets de conventions de servitude établis entre la commune de Montaigu-Vendée et la société ENEDIS.

Vu l'avis favorable du conseil communal de la commune déléguée de Montaigu en date du 28 mars 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le contenu des projets de conventions de servitude établis entre la ville de Montaigu-Vendée et la société ENEDIS et portant sur les parcelles situées sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay à MONTAIGU-VENDEE et cadastrées 224 section ZC numéros 15, 23, 73, section ZD numéros 27, 31, 39, 105, 108 et section ZE numéros 29, 55, 91, 94, 98
- DIT que les frais d'acte liés à cette constitution de servitude seront supportés par la société ENEDIS,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 14/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCHIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (9) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCHIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN
Elodie LARCHER	X	Sophie LICOINE

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_34

Convention SyDEV – Travaux de rénovation d'éclairage – Réhabilitation du centre-bourg de Saint Georges de Montaignu

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Président du Syndicat d'Energie et d'Equipement de la Vendée a fait parvenir la convention n°2023.ECL.0775 se rapportant à la rénovation des dispositions d'éclairage publique dans le cadre de la réhabilitation du centre-bourg de la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu.

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Rénovation	120 939,00	145 127,00	120 939,00	70,00 %	84 657,00
Prestations accessoires					
Autres Prestations	32 209,00	38 651,00	38 651,00	100,00 %	38 651,00
TOTAL PARTICIPATION					123 308,00

Vu la présentation faite en conseil communal de la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu en date du 28 mars 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention du SyDEV concernant les travaux de rénovation d'éclairage public dans le cadre de la réhabilitation du centre-bourg de la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention n°2023.ECL.0775 et à verser une participation de 123 308,00 euros au SyDEV ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
 Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
 Date de signature : 14/04/2023
 Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 04 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (9) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN
Elodie LARCHER	X	Sophie LICOINE

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_35

Avenant à la Convention SyDEV – Travaux d'éclairage public – Aménagement des abords de l'hôpital et de la maison de santé - Montaignu

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Président du Syndicat d'Energie et d'Équipement de la Vendée a fait parvenir l'avenant n°1 à la convention n°2021.ECL.0049 se rapportant à des travaux de réalisation d'une opération d'éclairage des abords de l'hôpital et de la maison de santé de Montaignu.

La proposition financière se décompose désormais comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Eclairage public	3 487.00	4 184.00	3 487.00	70.00%	2 441.00
MONTANT TOTAL DE L'AVENANT					2 441.00

Vu la présentation faite en conseil communal de la commune déléguée de Montaigu en date du 28 mars 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de l'avenant à la convention du SyDEV concernant les travaux de réalisation d'une opération d'éclairage des abords de l'hôpital et de la maison de santé sur la commune déléguée de Montaigu ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention n°2021.ECL.0049 et à verser une participation de 2 441,00 € au SyDEV ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
 Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
 Date de signature : 14/04/2023
 Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

